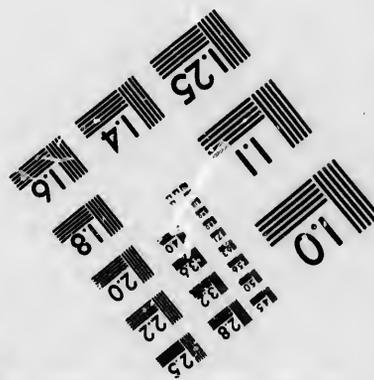
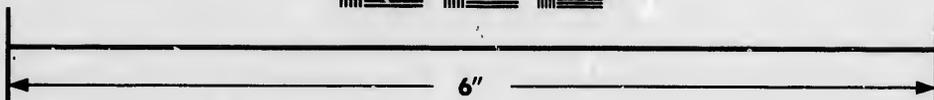
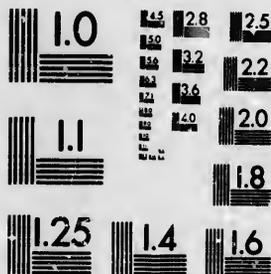


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

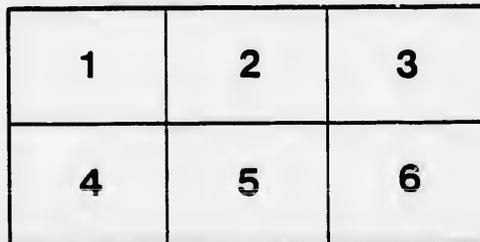
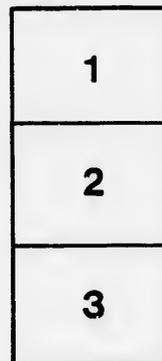
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
to

pelure,
n à

32X

P

Au

est n
cile e
pour
cheté
pas n
scien
moin
l'Egl
sainte
au sa

1853

MANDÈMENT

Pour le rétablissement des Conférences Ecclésiastiques dans le Diocèse
de Québec.



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque de Québec, etc. etc.

*Au Clergé séculier et régulier du Diocèse, Salut et Bénédiction en
Notre Seigneur.*

Vous n'ignorez pas, Nos TRÈS CHERS COLLABORATEURS, combien la science est nécessaire au Prêtre, pour qu'il puisse remplir avec efficacité le ministère difficile dont il est revêtu. Il est établi par le Pontife Suprême pour interpréter sa loi, pour être la lumière du monde, et pour guider dans le droit chemin les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. "Le Prêtre," dit St. Bernard, "ne doit pas moins briller par sa doctrine que par sa sainteté;" car, s'il est vrai que la science, sans la sainteté, n'est propre qu'à exciter son orgueil, il ne l'est pas moins que la sainteté, sans la science, le rend incapable de servir utilement l'Eglise. Il ne doit donc pas mettre moins de zèle à acquérir la science que la sainteté : toutes deux lui sont également nécessaires, s'il veut travailler avec fruit au salut de ses frères.

Aussi l'Eglise, dans tous les temps, a-t-elle fait un précepte rigoureux aux ecclésiastiques d'apprendre la science propre à leur saint état. Se rappelant l'anathème prononcé par le Seigneur contre le prêtre qui a négligé la science : *Qui tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi* (Oseæ. IV, 6,) elle menace de la vengeance divine ceux qui, malgré leur ignorance, oseraient s'immiscer dans l'exercice du sacerdoce, et les Evêques qui auraient la faiblesse de leur imposer les mains. C'est pour se conformer aux prescriptions de l'Eglise, que les Evêques ont établi dans leurs diocèses des Séminaires, où les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce reçoivent l'enseignement qui doit les préparer à en remplir les redoutables fonctions. Mais ce n'est pas tout; sachant combien le flambeau de la science est en danger de s'obscurcir, ou même de s'éteindre tout-à-fait, au milieu de la dissipation du siècle, ils ont eu à cœur de l'alimenter, autant qu'il était en eux, par l'établissement des Conférences Ecclésiastiques. Rien en effet ne pouvait être plus utile que ces pieuses réunions, pour maintenir et fortifier le goût des études théologiques parmi les membres du clergé, et pour entretenir dans l'enseignement, ainsi que dans l'exercice du saint ministère, cette belle unité qui fait la force du catholicisme. Nous voyons qu'un de nos illustres prédécesseurs, **MONSEIGNEUR DE LA CROIX DE ST. VALIER**, qui a laissé en Canada tant de monuments de sa sollicitude, s'était fait un devoir d'organiser les Conférences Ecclésiastiques dans le diocèse de Québec. Et, si le malheur des temps a voulu qu'elles fussent discontinuées, ses successeurs n'ont cessé de soupirer après le moment où il leur serait permis de les rétablir.

Or, vous le savez, N. T. C. C., les Pères du premier Concile Provincial de Québec, pénétrés des mêmes sentiments, ont jugé que le temps était venu de remettre en vigueur cette institution si propre à encourager parmi les prêtres l'étude des sciences ecclésiastiques, et ils ont exhorté les évêques à prendre des mesures pour atteindre ce but si désirable—*Episcopus vero hortatur ut, quantum fieri potest, collationes de rebus ecclesiasticis à presbyteris inter se habendas instituant, easque, ut bene et ordinatè fiant, regulis muniant. A sacra libus qui hisce collationibus interesse non valebunt, exigatur ut questionibus in collationibus discutendis scripto respondeant* (I. Conc. Prov. Queb., Decret. X.)—Nous nous faisons en conséquence un devoir de nous conformer à cette invitation du Concile, et nous sommes persuadé qu'en cela nous nous rendons au désir d'un grand

nombre de nos dignes coopérateurs qui, depuis longtemps, appelaient de leurs vœux le rétablissement des Conférences Ecclésiastiques dans le diocèse.

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Les Conférences Ecclésiastiques sont rétablies dans le diocèse de Québec, et sont d'obligation pour tous les membres du clergé qui y exercent le saint ministère ;

2o. Il y aura quatre Conférences par année, dans chaque arrondissement ; elles se tiendront au mois de Janvier, de Mai, de Juillet et d'Octobre ;

3o. Ces Conférences rouleront successivement sur l'Écriture Sainte, le dogme, la morale, le chant, les cérémonies de l'Église. Le sujet à discuter dans chaque assemblée sera désigné d'avance par l'Archevêque ;

4o. Tous les Curés, Vicaires, Confesseurs et autres Ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, assisteront aux Conférences de leur arrondissement, à moins que de graves raisons ne les en empêchent ;

5o. Ceux qui ne pourront pas se trouver à la Conférence devront donner au Président la raison pour laquelle ils se sont absentés, et il en sera fait mention dans le procès-verbal ;

6o. Ces Conférences se tiendront dans la paroisse la plus centrale, ou successivement dans toutes les paroisses. M. le Président indiquera à la fin de chaque Conférence le lieu et le jour où se tiendra la suivante. Il désignera également ceux des prêtres de l'arrondissement qui seront chargés de développer les sujets proposés ;

7o. Le Président sera désigné par l'Archevêque. Il ouvrira la Conférence par le *Veni Sancte* : il recueillera les suffrages, et donnera son avis le dernier. Quand le Président régulier sera absent, il sera remplacé par le plus ancien des curés présents ;

8o. Dans l'absence de ceux qui avaient été chargés de développer les questions, le Président invitera quelques membres présents à les remplacer ;

9o. Le Secrétaire de chaque Conférence sera élu, tous les ans, dans le mois d'Octobre, au scrutin et non par acclamation ;

10o. De concert avec le Président, le Secrétaire dressera le procès-verbal, qui sera présenté dans la Conférence suivante pour être adopté. Si alors un

changement ou une addition est demandé par l'assemblée, on en tiendra note à la suite du procès-verbal. Le rapport lu et approuvé sera signé par le Président et le Secrétaire, puis envoyé à l'Archevêque ;

11c. Lorsque quelque raison grave forcera de renvoyer la Conférence, le Président indiquera le jour où elle sera transférée ;

12c. C'est au presbytère que la Conférence aura lieu ; elle commencera vers 10 heures A. M., et durera au moins deux heures ;

13c. On évitera toute discussion inutile ou étrangère à l'objet de la Conférence. Le Président et le Secrétaire auront soin de ramener à la matière de la Conférence ceux qui s'en éloigneraient ; les questions incidentes seront renvoyées à l'après-dîner. Chacun donnera son avis raisonné, les plus jeunes parlant les premiers. Le Président fera le résumé, à moins qu'il n'en charge le Secrétaire : dans tous les cas, celui-ci prendra des notes sur le champ, afin de s'en servir pour dresser le procès-verbal ;

14c. La Conférence étant terminée, on dira le *Sub tuum*, et on dînera chez M. le Curé. Le dîner sera servi frugalement, ainsi qu'il convient à la pauvreté cléricale que des prêtres doivent se faire gloire de pratiquer. Au commencement du dîner, le Secrétaire lira un chapitre de l'Écriture-Sainte, et, de préférence, celui qui a rapport à l'objet de la Conférence. A la fin du repas on lira un nombre de l'Imitation de J.-C. ;

15c. Après le dîner, on se réunira encore pour continuer l'examen des questions qui n'auraient pas été proposées le matin, ou pour conférer sur les cas difficiles qui se seraient présentés à quelqu'un des confesseurs, sur le chant et les cérémonies de l'Église, sur les moyens de ranimer la piété, etc. ;

16c. Le Président, ou, par son ordre, le Secrétaire, indiquera le sujet de la Conférence de l'après-dîner ; il le fixera d'après les questions qui lui auront été faites, ou les cas qui lui auront été proposés par écrit. Nous disons *par écrit*, parce qu'ils sont ainsi posés plus clairement, et qu'il y a moins de danger de faire connaître les intéressés ;

17c. Pour établir l'uniformité, nous mettons ici le modèle du procès-verbal qui doit être fait à la suite de chaque Conférence. Nous recommandons d'éviter d'un côté les longueurs, et de l'autre un laconisme sec et non raisonné ; il faut un juste milieu, qui demande du travail de la part du rédacteur.

Nous désirons qu'on emploie partout le grand papier à lettres, afin qu'on puisse plus aisément relier les cahiers.

Forme de Procès-Verbal

De la Conférence du mois de _____, tenue dans la paroisse de _____, arrondissement de _____, le _____, à laquelle ont assisté MM. _____.

M. le Curé de _____ a écrit qu'il ne pouvait pas venir, (parce qu'il était appelé auprès d'un malade), etc.

Dans la première Conférence, le règlement sur les Conférences a été lu, ainsi que la Circulaire placée à la tête des questions pour cette année.

M. _____ a été élu secrétaire au scrutin.

Dans les Conférences suivantes, on dira : On a fait lecture du procès-verbal de la dernière Conférence, qui a été admis sans réclamation, et signé par M. le Président et le Secrétaire ; *ou*, sur lequel on a fait telle observation.

Dans la Conférence de ce jour, les questions sur l'Écriture Sainte ont été développées par M. _____.

Il a répondu sur la question : _____.

On a été généralement de son avis.

On lui a opposé telle difficulté _____.

A laquelle il a répondu : _____.

Il a répondu sur la question, etc.

Les dogmes ont été expliqués par M. _____.

Il a répondu sur la première question _____.

On lui a fait observer : _____.

Et il a répondu : _____.

Sur la deuxième question, etc.

Les questions de morale ont été développées par M. _____.

Après la séance on a dîné chez M. _____. On s'est réuni de nouveau après le dîner.

Il a été proposé un cas de conscience ainsi conçu : _____

Lequel a été décidé comme suit : _____.

On a proposé telle question sur le chant, les cérémonies et les rubriques du Missel, du Breviaire, du Rituel ou du Cérémonial.

Le présent procès-verbal a été lu et approuvé aujourd'hui, (*date et lieu.*)

(*Signature du président.*)

(*Signature du secrétaire.*)

18o. Les Prêtres résidant dans des parties du Diocèse, où des Conférences Ecclésiastiques ne pourront être établies, enverront à l'Archevêque des réponses écrites aux questions qui leur auront été adressées.

19o. Les arrondissements des Conférences Ecclésiastiques seront composés de la manière suivante :

1er Arrondissement.—Matane, Ste. Flavie, Ste. Luce, Rimouski, Ste. Cécile et St. Fabien.

2nd Arrondissement.—St. Simon, Trois-Pistoles, St. Eloi, l'Isle-Verte, St. Arsène, St. Modeste, Kacouna, Rivière-du-Loup.

3me Arrondissement.—St. Alexandre, Ste. Hélène, St. André, Kamouraska, St. Pâchal, St. Denis, N. D. du Mont-Carmel.

4me Arrondissement.—Rivière-Ouelle, St. Pacôme, Ste. Anne, St. Roch, St. Jean.

5me Arrondissement.—Islet, St. Cyrille, Cap St. Ignace, Isle-aux-Grues, St. Thomas, St. Pierre, St. François, Berthier.

6me Arrondissement.—St. Valier, St. Michel, St. Raphaël, Beaumont, St. Charles, St. Gervais, St. Lazare.

7me Arrondissement.—Pointe-Lévi, N. D. de la Victoire, St. Romuald, St. Jean Chrysostôme, St. Lambert, St. Henri, St. Isidore, St. Anselme, Ste. Claire, Ste. Hénédine.

8me Arrondissement.—Frampton, Ste. Marguerite, St. Bernard, St. Elzéar, St. Sylvestre, Ste. Marie, St. Joseph, St. Frédéric, St. François, St. George, Tring, Lambton.

9me Arrondissement.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Halifax, St. Callixte et Ste. Julie de Somerset.

10
Apollin
11
Cap-S
12
Lorette
Beaup
13
14
réol, St.
15
16
Coudres
17
Lac St.
18
19
Renard.
Don
de notre S



10me Arrondissement.—Ste. Agathe, St. Giles, St. Nicholas, St. Antoine, St. Apollinaire, Ste. Croix, St. Flavien, Lotbinière, St. Jean Deschaillons.

11me Arrondissement.—St. Casimir, Grondines, Deschambault, St. Alban, Cap-Santé, St. Basile, Ecureuils, Pointe-aux-Trembles, St. Raymond.

12me Arrondissement.—St. Augustin, Ste. Catherine, Ste. Foye, Ancienne Lorette, St. Ambroise, Valcartier, Charlebourg, Stoneham, Lac Beauport, Laval, Beauport.

13me Arrondissement.—La Cité de Québec et Sillery.

14me Arrondissement.—Ange-Gardien, Château-Richer, Ste. Anne, St. Ferréol, St. Joachim.

15me Arrondissement.—Les cinq paroisses de l'Isle d'Orléans.

16me Arrondissement.—Petite Rivière, Baie St. Paul, St. Urbain, l'Isle-aux-Coudres, Eboulements, Settrington, St. Irénée, Malbaie, St. Fidèle, Ste. Agnès.

17me Arrondissement.—St. Alexis, St. Alphonse, Grand-Brûlé, Chicoutimi, Lac St. Jean.

18me Arrondissement.—Ristigouche, Carleton, Bonaventure, Paspébiac.

19me Arrondissement.—Grand' Rivière, Percé, Douglass-town, Rivière-au-Renard.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le trois Décembre mil huit cent cinquante-trois.

✠ P. F., ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

Par Monseigneur,
EDMOND LANGEVIN, Ptre.,
Secrétaire.

Certifié.

Edmond Langevin

Secrétaire.



